

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240613-DCM\_2024\_06\_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 22  
Votants 26  
Quorum 14

L'an deux mille vingt quatre

Le : 13 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE

POUVOIRS : Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2024 06 15

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE POUR PASSAGE DE LIGNES ELECTRIQUES AU PROFIT D'ENEDIS – PARCELLE ZH 83**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS a programmé des travaux de pose de pose de câble basse tension en souterrain dans le secteur des Narcès.

ENEDIS a mandaté le bureau d'études Bouygues Energies et Services (Andrézieux-Bouthéon) pour réaliser l'étude technique correspondante.

Ce bureau d'études sollicite la commune pour l'établissement d'une convention de servitudes autorisant ENEDIS à :

- o établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 6 mètres ainsi que ses accessoires,
- o établir le cas échéant les bornes de repérage,...

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à la majorité (19 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions) :

- approuve l'octroi à ENEDIS d'une servitude pour le passage d'une ligne électrique souterraine – parcelle ZH n°83 «Les Narces Nord», propriété communale - à titre gratuit,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de servitude relative à ce dossier ainsi que tous documents s'y rapportant.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juin 2024  
Christian SOULIER, Maire

  
Le Secrétaire de séance,  
Cyrille GENEVRIER



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :



